

AUTO-ECOLE FRANCOIS
67, AVENUE PAUL MACHY
62215 OYE-PLAGE



AGREMENT E 030621444 0

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène , à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement . Il est applicable par l'ensemble des élèves .

ARTICLE 1 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Chaque élève est tenu d'utiliser le matériel conformément à son objet . L'utilisation du matériel à d'autres fins , notamment personnelles, est interdite .

L'élève est autorisé à se restaurer dans l'enceinte de l'établissement sur le temps de pause imparti . Celui-ci veillera également à utiliser les poubelles mises à sa disposition .

ARTICLE 2 : CONSIGNES DE SECURITE

Les consignes d'incendie (et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours) sont affichées dans les locaux de l'établissement de manière à être connues de tous les élèves .

Tout accident ou incident survenu lors d'un cours théorique ou pratique doit être immédiatement déclaré par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident ou incident au secrétariat de l'établissement .

En application de l'article L3511-7 du code de la santé publique (Ordonnance N° 2006-596 du 23 Mai 2006 . Art 5 . JO du 25 Mai 2006) ,il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif .

Il est interdit à l'élève d'introduire et de consommer dans l'établissement , des boissons alcoolisées ou des produits stupéfiants (articles 222-37 à 227-18-1 du code pénal) . Par mesure de prudence , l'élève sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue n'apparaissant pas en état de conduire un véhicule se verra interdire l'exercice pratique correspondant . Le secrétariat de l'établissement se réserve le droit de contacter le ou les représentants légaux de l'élève mineur pris en faute .

ARTICLE 3 : ACCES AUX LOCAUX

L'établissement s'engage à afficher ses horaires d'ouverture pour l'accueil des élèves et des personnes désirant obtenir des renseignements (les mardi et vendredi de 18H30 à 19H45 et samedi de 14H00 à 15H15 et sur rendez-vous) . Le secrétariat est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 8H00 à 17H30 au 03/21/35/59/57 , les soirs et week-ends en cas d'urgence au 03/21/35/01/81 OU 06/32/40/01/39 .

L'établissement s'engage à afficher les horaires et contenus de ses cours théoriques (cours les mardi et vendredi de 18H30 à 19H45 et samedi de 14H00 à 15H15) .

ARTICLE 4 : ORGANISATION DES COURS THEORIQUES ET PRATIQUES

Entraînement au code

La salle utilisée pour les cours théoriques sera mise à disposition des élèves lors de chaque séance de code (les mardi et vendredi à partir de 18H30 et samedi à partir de 14H00) .

Les élèves pourront accéder , moyennant finance , au logiciel d'entraînement au code en ligne « PASS ROUSSEAU » ou « PREPACODE ENPC/EDISER) leur permettant de réviser le code sur smartphone ,tablette et/ou PC . Cet outil ne se substitue en aucun cas , aux cours théoriques organisés par l'établissement et constitue un complément aux contenus pédagogiques apportés par les enseignants .

Cours théoriques

La liste et le planning des thèmes traités lors des cours théoriques sont affichés à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement (la circulation routière , le conducteur ,la route , les autres usagers , les notions diverses ,les premiers secours, prendre et quitter son véhicule , la mécanique et les équipements, la sécurité du passager et du véhicule , l'environnement ...) .

Cours pratiques

L'évaluation de départ , pour la catégorie B , d'une durée de 60 minutes ,peut être effectuée de manière informatique ou dynamique (en voiture) . Le choix du type d'évaluation se fait en fonction des contraintes organisationnelles de l'établissement.

L'évaluation de départ , pour les formations non sanctionnées par un examen (AM , B96, L5e, Passerelle A2-A , B78-B) ou pour les catégories A1 ,A2 ,BE ,C , CE sera organisée sous la forme d'une questionnaire écrit (durée impartie non définie) .

Livret d'apprentissage (catégories B , A1,A2,BE,C et CE) : l'élève est tenu de se munir ,lors de chaque séance pratique , du livret d'apprentissage qui lui a été remis lors de son inscription au sein de l'auto-école .

Modalités d'annulation : toute leçon de conduite non décommandée 48 H ouvrables à l'avance sera facturée .

Les élèves amenés à annuler une leçon le samedi pour le début de semaine suivante veilleront à ne pas contacter leur moniteur le week-end et contacteront le secrétariat au 03/21/35/59/57 ou au 03/21/35/01/81 ou au 06/32/40/01/39 .

Déroulement d'une leçon de conduite (catégories B , A1,A2,BE , C et CE) : la leçon pratique d'une durée de 60 minutes se décomposent généralement en 5 minutes consacrées à l'installation au poste de conduite et 5 minutes à la détermination de l'objectif de travail , en 45 minutes de conduite effective et en 5 minutes de bilan . Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (embouteillages ...) et / ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite .

Respect des horaires de code : l'élève tâchera de respecter les horaires de début et de fin de cours théoriques . En cas de retard , celui-ci pourra quand-même accéder à la salle tout en veillant à ne pas perturber le cours .

Respect des horaires de conduite : au-delà de 15 minutes de retard , la leçon sera annulée , considérée comme prise et facturée .

ARTICLE 5 : TENUE VESTIMENTAIRE EXIGEE POUR LES COURS PRATIQUES ET LES EXAMENS PRATIQUES

Pour la formation à la catégorie B, BE , B96 ,C et CE : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) et tenue correcte exigée .

Pour les catégories A1 ,A2 ,AM ,passerelle A2-A et formation L5e : casque homologué (étiquette « NF » ou E ») comportant des dispositifs réfléchissants , gants homologués , blouson (l'idéal étant

un blouson certifié EPI : Equipement de Protection Individuelle) , chaussures montantes protégeant les chevilles à défaut de bottes ou bottines .

ARTICLE 6 : UTILISATION DU MATERIEL PEDAGOGIQUE

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation (cf article 1) .

ARTICLE 7 : ASSIDUITE DES ELEVES

L'élève s'engage à suivre régulièrement, dans l'intérêt de sa progression pédagogique , les cours de formation à la théorie qui lui sont proposés . Le contenu et le planning des séances théoriques seront transmis à l'élève afin que celui-ci puisse s'organiser de manière à n'être présenté à l'ETG qu'après avoir assisté à l'intégralité des cours mis à sa disposition .L'élève s'engage à suivre régulièrement , dans l'intérêt de sa progression pédagogique , ses cours à la formation pratique . L'élève s'engage également à suivre les leçons qu'il aura lui-même réservés (cf article 4) .

L'Auto-Ecole FRANCOIS s'engage , à la demande des parents des élèves mineurs et /ou des financeurs , à répondre à toute question relevant de l'assiduité ou de la progression pédagogique dudit élève .

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT DES ELEVES

Les élèves ou stagiaires sont tenus d'adopter un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'établissement (personnel enseignant , personnel administratif , élèves ou stagiaires) . De même , aucun propos , aucune injure , en raison de l'origine , de l'appartenance religieuse, raciale, ethnique , du sexe ou du handicap ne seront tolérés .

Les élèves ou stagiaires sont en conséquence tenus d'adopter un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre , de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations .

ARTICLE 9 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement au règlement pourra , en fonction de sa nature et de sa gravité , faire l'objet des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance : -avertissement oral – avertissement écrit – suspension provisoire -exclusion définitive de l'établissement

ARTICLE 10 : PARTICIPATION DE L'ELEVE / STAGIAIRE A LA COLLECTE DES AVIS

Souhaitez-vous , en tant qu'élève ou stagiaire participer à la collecte des avis mise en place par l'établissement ? Cette collecte a pour objectif d'améliorer le service qui vous est proposé en tenant compte de vos remarques , critiques ou suggestions et en remédiant aux éventuels problèmes soulevés .

Oui , je désire participer à la collecte d'avis *

Non , je ne désire pas participer à la collecte d'avis *

FAIT A, LE.....

SIGNATURE DE L'ELEVE / STAGIAIRE

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

**L'AUTO-ECOLE FRANCOIS EST HEUREUSE DE VOUS ACCUEILLIR
PARMI SES ELEVES ET VOUS SOUHAITE UNE AGREABLE FORMATION !**

*rayer la mention inutile